Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch Schweizerisches Handelsamtsblatt
fosc.ch Feuille officielle suisse du commerce
fusc.ch Foglio ufficiale svizzero di commercio

1. **Débitrice: Swiss Arrow Financial Hub SA**, Ch. du Vieux-Vesenaz 3A, **1222 Vésenaz**
2. **Délai pour contester l'état de collocation:**
   20 jours après la publication
3. **Remarques:** Concerne uniquement la modification de l'état de collocation.
   But: toutes prestations de services, y compris à titre fiduciaire, dans le domaine de la fourniture de conseils personnalisés dans les secteurs financier, patrimonial, de l'art et de la sécurité (cf. statuts pour but complet
   La collocation de production de créance est réservée en raison de procédure pendante diligentée contre la faillie à savoir : devant la juridiction des Prud'hommes (cause n◦30057/2010 4 TR. L'administration de la faillite décide de renoncer à poursuivre ce procès. Les créanciers sont invités à faire connaître leur avis dans le délai de dix jours dès la présente publication étant entendu que ceux qui ne répondront pas ou ne déclareront pas par écrit s'abstenir seront considérés comme approuvant la proposition de l'administration de la faillite. Dans le cas où la majorité des créanciers se rangerait au préavis de l'administration de la faillite, il est d'ores et déjà offert la cession des droits de la masse, à teneur de l'art. 260 LP, à ceux qui souhaiteraient soutenir le procès à leurs risques et périls. Cette demande devra être adressée par écrit à l'office des faillites dans les dix jours dès la présente publication. Le montant de la production sera colloqué définitivement si aucun créancier ne demande la cession des droits de la masse selon l'art. 260 LP dans le délai précité."
   Pour tout renseignement :
   Groupe n◦5 022/388.89.05
   2011 000874 A / OFA5

   Office des faillites
   1227 Carouge GE

00776245